#### PRÉSENTATION DES TÉLÉSERVICES DU COMPTE ASSURÉS AMELI

Pas-à-pas Mars 2023

#### COMMANDE DE CARTE VITALE



.-

2 2

#### Les principes directeurs du pas-à-pas



Ce pas-à-pas a pour ambition de présenter la démarche du téléservice Commande de carte Vitale, étapes par étapes, pour donner une vision détaillée de la version assuré, ainsi que les bénéfices associés à ce téléservice, tant pour les assurés que pour les collaborateurs Front-office et Back-office en CPAM.

Il a ainsi vocation à **s'inscrire en complément** des supports de formation existants : le didacticiel qui présente notamment des captures écrans de façon animée à destination des assurés et les modules de e-learning qui permettent de maîtriser le compte dans son ensemble.



#### **Principes directeurs**

- Ce pas-à-pas décrit la réalisation du téléservice :
  - Sur le compte Ameli web
  - Sur l'application Ameli smartphone et tablette

#### Il précise également :

- Les cas d'usage qui peuvent entraîner la sollicitation du téléservice
- Les cas d'exclusion
- Les délais moyens de traitement de la demande réalisée en ligne

Ce livret a vocation à être actualisé au fur et à mesure des mises à jour du téléservice.

### Bénéfices de l'utilisation du téléservice



#### Pour les assurés



La possibilité de commander sa carte vitale à tout moment de façon autonome, simple et gratuite



Un délai raccourci : 2 semaines pour recevoir sa carte vitale commandée en ligne (au lieu de 28 jours en moyenne par voie postale)



La possibilité de suivre la délivrance de sa carte Vitale depuis son compte web Ameli



La capacité, en l'absence de scanner, de simplement utiliser l'appareil photo de son smartphone ou sa tablette via l'application



La possibilité pour l'assuré de réaliser en ligne sa démarche de bout en bout : de la déclaration de perte de CV à la commande de sa nouvelle CV et au suivi de celle-ci

#### Pour les collaborateurs



#### Conseillers et Téléconseillers :

- Le flux en accueil et au téléphone est réduit
- La promotion du compte Ameli est facilitée en mettant en avant le fait que le service est disponible en ligne de bout en bout pour les assurés



#### Agents de Back-Office :

 La charge de traitement en back-office est réduite grâce aux traitements automatiques (flux entrants et gestion du fichier)

#### Disponibilité du téléservice sur les différents appareils





### Cas d'usage possibles



#### Remplacement de carte

- Suite à une déclaration de perte ou vol de carte Vitale
- Lorsque la carte présente un dysfonctionnement
- Suite à un changement de visuel carte (changement de nom ou de NIR)

#### Première délivrance de carte

- Nouvel immatriculé
- Bénéficiaire ayant droit de 12 ans et plus

#### Cas d'exclusion du téléservice



#### Assuré en NPAI

- Assuré qui n'a pas d'abord fait une déclaration de perte / vol ou dysfonctionnement quand nécessaire
- Assuré non autorisé à commander une carte Vitale (utilisation abusive de la précédente carte ou ayant un régime qui ne l'autorise pas à avoir une carte Vitale)
- Assuré (ou un de ses ayants droit) ayant changé de régime d'Assurance maladie et ayant donc une carte Vitale en cours de mutation (ex. : assuré qui part à la Mutualité Sociale Agricole)



#### Cas d'exclusion temporaire du téléservice

#### Cas d'exclusion temporaire :

Lorsque l'assuré fait la démarche de déclaration de perte et de vol de sa carte, il a 4 jours pour effectuer sa commande de carte Vitale en ligne avant l'envoi du pli papier.



Passé ce délai, il ne pourra pas commander de carte Vitale pendant <u>1 journée seulement</u> (correspondant au temps de transmission des flux + envoi Esope du pli papier)

Ensuite, il aura de nouveau la possibilité de commander directement en ligne sa carte Vitale (smartphone / web) malgré l'envoi de ce pli papier





### La démarche pas-à-pas : étape préalable



**ETAPE (0)** : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes démarches





### La démarche pas-à-pas : étape 1/5 (bénéficiaire)

**ETAPE (1)** : L'assuré sélectionne le **bénéficiaire** de la nouvelle carte Vitale





# La démarche pas-à-pas : étape 2/5 (photo d'identité)

**ETAPE (2-1)** : L'assuré prépare les **documents nécessaires** à sa commande : photo d'identité





### La démarche pas-à-pas : étape 2/5 (photo d'identité)

**ETAPE (2-2) : Prérequis** avant le téléchargement de la photo





### La démarche pas-à-pas : étape 2/5 (photo d'identité)

**ETAPE (2-3)** : L'assuré télécharge sa **photo d'identité** 





# La démarche pas-à-pas : étape 3/5 (pièce d'identité)

**ETAPE (3-1)** : L'assuré prépare les **documents nécessaires** à sa commande : pièce d'identité





# La démarche pas-à-pas : étape 3/5 (pièce d'identité)





### La démarche pas-à-pas : étape 3/5 (pièce d'identité)

**ETAPE (3-3)** : L'assuré télécharge sa **pièce d'identité** 

COMMANDER UNE CARTE VITALE



#### Pièce d'identité :

Je transmets ma pièce d'identité en cours de validité : carte nationale d'identité, passeport, etc...



Le bouton « Continuer » devient actif



#### La démarche pas-à-pas : étape 4/5 (validation)





Il clique sur « Valider » pour terminer sa démarche

### La démarche pas-à-pas : étape 5/5 (confirmation)







#### L'Assurance Maladie

### La démarche pas-à-pas – Suite à la demande



#### RAITEMENT DE LA COMMANDE DE CARTE VITALE

A tout moment (dès 1 à 2 jour(s) après sa demande), l'assuré peut suivre l'avancée de sa commande de carte Vitale dans la rubrique « Mes Démarches » du compte web Ameli



#### La démarche pas-à-pas

#### APPLICATION SMARTPHONE





### La démarche pas-à-pas : étape préalable - Possibilité 1

**ETAPE (0 : possibilité 1)** : L'assuré se connecte à son compte Ameli → Rubrique Mes démarches





Il se rend dans la rubrique Carte vitale – Je commande en ligne ma carte vitale

**4**•••••



#### La démarche pas-à-pas : étape préalable – Possibilité 2

ETAPE (0 : possibilité 2) : L'assuré peut aussi accéder au téléservice directement suite à une
déclaration de perte / vol ou dysfonctionnement de carte Vitale



L'assuré peut accéder au téléservice de commande de carte Vitale en cliquant sur « Commander une nouvelle carte Vitale »



### La démarche pas-à-pas : étape 1/4 (bénéficiaire)

**ETAPE (1)** L'assuré sélectionne le **bénéficiaire** de la nouvelle carte Vitale





# La démarche pas-à-pas : étape 2/4 (photo d'identité)

**ETAPE (2-1)** : Photo d'identité – l'assuré consulte les conditions de conformité









# La démarche pas-à-pas : étape 2/4 (photo d'identité)

**ETAPE (2-2) : Photo d'identité – l'assuré prend sa photo ou la télécharge** 



- Il prend lui-même sa photo d'identité directement depuis l'application (selfie)
- Il télécharge une photo d'identité qu'il a déjà sur son téléphone





Je transmets ma **photo d'identité** récente aux normes



Une fois la photo prise ou téléchargée, l'assuré la **visualise** et vérifie qu'elle correspond bien aux critères de **conformité**.



**4**....



# La démarche pas-à-pas : étape 3/4 (pièce d'identité)

**ETAPE (3-1)** : Pièce d'identité – l'assuré consulte les conditions de conformité





### La démarche pas-à-pas : étape 3/4 (pièce d'identité)

ETAPE (3-2) : Pièce d'identité – l'assuré photographie ou télécharge sa pièce d'identité



Une fois qu'il l'a prise en photo ou téléchargée, l'assuré visualise sa pièce d'identité et vérifie qu'elle correspond bien aux critères de conformité.

L'assuré clique ensuite sur **Suivant** 

- L'assuré a le choix :
- Il prend une photo de sa pièce d'identité directement depuis son appareil photo
- Il télécharge une pièce d'identité qu'il a déjà sur son téléphone



### La démarche pas-à-pas : étape 4/4 (validation)







Un message lui confirme la prise en compte de sa demande, et la possibilité d'accéder au suivi de sa commande (délai d'environ 1 à 2 jours maximum)



### La démarche pas-à-pas – Terminaison de la démarche



#### RAITEMENT DE LA COMMANDE DE CARTE VITALE

A tout moment (dès 1 à 2 jour(s) après sa demande), l'assuré peut suivre l'avancée de sa commande de carte Vitale dans la rubrique « Mes Démarches » du compte web Ameli

Accueil	Mes paiements	Ma messagerie	Mes démarches	Mon espace prévention	Mes information
TÉLÉCHARGER			EFFECTUER UNE DÉMARCHE		
→ Attestation de droits			→ Commander une carte Vitale		
→ Attestation de paiement d'indemnités journalières			$\rightarrow$ Commander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM)		
→ Relevé fiscal			ightarrow Déclarer la perte ou le vol de carte Vitale		
			→ Déclarer un acciden	t causé par un tiers	
			$\rightarrow$ Faire une demande de CMUC ou d'ACS		
DECLARER UN CHANGEMENT DE SITUATION			ightarrow Créer votre Dossier Médical Partagé (DMP)		
→ Changement d'adresse			ightarrow Insorire votre enfant sur la carte Vitale de l'autre parent		
ightarrow Naissance de mon enfa	ant				
→ Modifier mes coordonnées bancaires			SUIVRE MES DÉMARCHES		
ightarrow Changement de nom d	lusage				
		<	ightarrow Commande de carte	e Vitale	
			→ Arrêts de travail		

Le délai moyen d'obtention de la nouvelle carte est de 15 jours